



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le 
ID : 033-243301264-20201006-2020_111-DE

N°2020/111

**OBJET : SCHÉMA DIRECTEUR DES ITINÉRAIRES
CYCLABLES (SDIC) – MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE ET
PRINCIPES DE PARTICIPATION**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 37

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 23

Date de convocation : 28 septembre 2020

Date d'affichage de la convocation au siège : 28 septembre 2020

**Le 6 octobre de l'année deux mille
vingt à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de Montesquieu,
légalement convoqué, s'est réuni sous la
présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à	NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	Mme TALABOT
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme SOUBELET	BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYÉ Philippe	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MONGE Jean-Claude	E	M. GAZEAU	POLSTER Monique	P	
SAUNIER Catherine	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	P	
DURAND François	P		CHEVALIER Bernard	P	
LEMIRE Jean-André	P		SABY Nadia	P	
BOURRIER Sylviane	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
MARTINEZ Corinne	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN DAUZAN
SOUBELET Véronique	P		FAURE Christian	A	
AULANIER Benoist	P		GIRAUDEAU Isabelle	P	

Le conseil communautaire nomme Mme SABY, secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la réunion du 4 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/111

OBJET : SCHEMA DIRECTEUR DES ITINÉRAIRES CYCLABLES (SDIC) – MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE ET PRINCIPES DE PARTICIPATION

Vu les statuts de la CCM et notamment son article 3-3-2 portant sur la réalisation de schémas communautaires de pistes cyclables et financement de l'aménagement de ces chemins (figurant au SDIC),

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes de Montesquieu n°2007/77 relative à l'élaboration d'un Schéma Directeur Communautaire des itinéraires cyclables,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes de Montesquieu n°2009/159 relative à l'adoption du Schéma Directeur Communautaire des itinéraires cyclables,

Vu la délibération 2014/131 du 16 décembre 2014 portant modification du tracé du périmètre du SDIC,

Vu la délibération 2017/102 en date du 27 juin 2017 portant sur la modification du périmètre du SDIC,

Vu la délibération 2019/071 en date du 28 mai 2019 portant sur la modification du périmètre du SDIC,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Le SDIC est un projet intercommunal, qui poursuit plusieurs objectifs :

- prévoir un maillage du territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu.
- compléter l'épine dorsale des pistes cyclables du Conseil Départemental

Le SDIC identifie l'ensemble des futures pistes ou bandes cyclables sur le territoire selon 3 types de vocations (touristiques, loisirs et utilitaires).

Ce schéma a été adopté par délibération 29 septembre 2009 par le conseil communautaire.

Ce schéma vélo très complet prévoyait notamment la réalisation de 132 km de pistes ou bandes cyclables par la CCM sur la période 2009-2020 pour un montant prévisionnel de 5 120 000 euros.

Une modification du tracé était intervenue en décembre 2014, et a distingué deux catégories d'axes :

- aménagements d'intérêt communautaire,
- aménagement d'intérêt local.

Le SDIC a fait l'objet d'une modification de son périmètre en 2017 pour intégrer la passerelle de Gassies sur la commune de Cabanac et Villagrains et en 2019 pour intégrer la piste avenue Charles de Gaulle à La Brède et pour redéfinir les principes de participation. Le fonds concours représente 50% maximum de l'autofinancement après recherche de financement par des politiques publiques d'autres collectivités ou de l'État.

Suite à la mise en place de la nouvelle mandature du 13 juillet 2020 par délibération n°2020/058, les élus communautaires souhaitent revoir les modalités de mise en œuvre et les itinéraires cyclables sur le territoire pour faire face à l'évolution de la question des mobilités douces et favoriser son développement.

Les communes vont être à nouveau sollicitées pour informer la communauté de communes d'éventuels nouveaux projets d'itinéraires cyclables. Afin de ne pas retarder les nouvelles demandes, les dossiers déposés seront instruits de manière dérogatoire au cas par cas avant la redéfinition d'un nouveau schéma directeur des itinéraires cyclables et ce dès aujourd'hui, et seront donc éligibles dès 2020.

A compter de cette délibération, un délai d'un an est accordé aux communes pour faire part des projets d'évolution du schéma directeur des itinéraires cyclables. La Communauté de Communes étudiera bien entendu en coordination avec les communes la cohérence de ces modifications par rapport au schéma existant.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/111

**OBJET : SCHÉMA DIRECTEUR DES ITINÉRAIRES
CYCLABLES (SDIC) – MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE ET
PRINCIPES DE PARTICIPATION**

Envoyé en préfecture le 14/10/2020

Reçu en préfecture le 14/10/2020

Affiché le

ID : 033-243301264-20201006-2020_111-DE

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve les nouvelles modalités de financement du fonds de concours,
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation de cette opération et notamment à signer tous actes et documents,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent.

Fait à Martillac, le 6 octobre 2020



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu
Document signé électroniquement